

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 7 juin 2018

La Métropole du Grand Paris et ses partenaires s'engagent pour mettre en place une zone à basse émission (ZBE) !

Le 2^{ème} comité de pilotage de la convention « Villes respirables en 5 ans » s'est tenu ce jour à la Métropole du Grand Paris sous la présidence de Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale.

En présence de Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-Président de la Région Ile-de France chargé de l'écologie et du développement durable, de Jérôme GOELLNER, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de France (DRIEE), des représentants de la ville de Paris, des départements de la Seine-Saint Denis et de Val-de-Marne et des EPT signataires de la convention.

Cette convention signée notamment par la Métropole le 22 novembre 2017 prévoit une subvention de l'Etat à hauteur d'1 million d'euros.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) arrêté à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, la Métropole du Grand Paris s'est fixé un objectif ambitieux avec la mise en place d'une zone de circulation à basse émission à l'échelle de l'intra A86 au sein du périmètre de la zone dense continue, à compter de juillet 2019. La Métropole veut que cette zone soit interdite de façon progressive aux véhicules à diesel à l'horizon 2024. L'ensemble des partenaires participants, collectivités, Etat et partenaires, devant l'enjeu de santé publique, sont convenus d'agir ensemble d'une manière homogène et globale.

En effet, la Métropole du Grand Paris, intercommunalité de Maires, qui détiennent le pouvoir de police administrative nécessaire à cette action, est à même de mettre en place une ZBE dans le cadre de la continuité territoriale entre ses communes.

« Nous sommes résolument volontaires avec l'ensemble des élus et des partenaires à passer à l'action pour mettre en place cette ZBE à compter de juillet 2019 de manière progressive. Par ailleurs, je propose d'aller plus loin en créant un guichet unique qui permettra de coordonner toutes les aides de l'Etat et des collectivités, pour l'achat de véhicules propres, qui doivent nécessairement accompagner la mise en place d'une zone à basse émission. La Métropole du Grand Paris a d'ores et déjà déployé depuis 2016 son dispositif d'aide, Métropole roule propre, qui permet à tout habitant de la métropole de recevoir une subvention de 5000 euros pour remplacer son véhicule polluant, non classé, par un véhicule neuf propre », précise Patrick OLLIER.

Le Président de la Métropole du Grand Paris réunira le 25 juin prochain l'Assemblée des Maires de la Métropole pour préparer la mise en place de la ZBE sur la base du volontariat des communes et de la continuité territoriale.

Contact presse : Maria BREIDY - Directrice de la communication
Téléphone : 01 82 83 87 00 – maria.breidy@metropolegrandparis.fr